

Association Estuaires Loire & Vilaine

Siège social

9 bis bd des Korrigans
44 510 LE POULIGUEN

Secrétariat

18 avenue des Floralies
44 500 LA BAULE

<http://www.assoloirevilaine.fr>

**Juin
2017**

Le mot du Président

-

**Eaux rouges dans la Baie
de La Baule-Le Pouliguen**

-

**Un nématode parasite les
poissons**

-

**La disparition des bars
dans la Manche et Golfe
de Gascogne**

-

**Conférences du 11 juillet
2017 au Croisic**

-

Contacts & adhésion 2017



Eaux rouges observées dans la Baie de La Baule-Le Pouliguen, photo prise par la mairie de La Baule en Avril 2017.

Le mot du Président



Chers amis,

J'aimerais vous proposer dans chaque Newsletter des nouvelles de la mer encourageantes, mais ce n'est pas très simple à notre époque de trouver matière à être optimiste concernant la mer. Les habitats marins sont au large d'assez bonne qualité mais ils sont de plus en plus déserts, peu de vie, peu de poissons, parfois plus de poissons ! Sur le plan de la qualité des eaux, les débits de la Loire et de la Vilaine ont été faibles. Cependant ce faible débit des fleuves a concentré les engrangements entre Loire et Vilaine au lieu de les diluer dans une grande masse d'eau vers le large et vers la Bretagne. Le printemps a été ensoleillé et nous pourrions nous en réjouir car l'eau était claire dès le mois d'avril. Le printemps correspond à la pousse des laminaires et des macroalgues. L'ensoleillement, une eau claire et peu agitée (vents de terre), sont des facteurs favorables pour le développement des algues... Et de toutes les algues ! Nous aurons donc plus de laminaires mais aussi beaucoup d'algues vertes qui se sont développées selon l'équation suivante (lumière + engrangements, nitrates, = ulves). Les plages à chaque épisode de houle risquent d'être couvertes de ces algues qui peuvent être dangereuses si elles ne sont pas ramassées et sont un inconvénient majeur pour le bain. Si l'été est chaud avec peu de vent et de houle nous avons un risque de "blooms" de phytoplancton (eaux rouges déjà au printemps et sans doute eaux vertes cet été) localisés surtout dans les baies, la Baule, la Turballe et la baie de Vilaine.

Cette Newsletter vous propose plusieurs articles :

- Sur les eaux rouges "blooms de phytoplancton" observées et suivies par ELV.
- Un article de Gérard le Bobinec sur un ver « Anisa ...quoi ? » que nous pouvons trouver dans les poissons.
- Un article sur la disparition du bar. Cet article est illustré par des témoignages de chasseurs sous-marins qui ont une cinquantaine d'années de pratique. Un texte présente des données sur la pêche professionnelle, les effondrements des stocks et les mesures (réglementation) prises pour "gérer" cette diminution de la ressource.

Une mer sans poissons n'est pas hélas une utopie (voir le livre de Ph. Curry). Apnéistes et chasseurs sous-marin nous sommes les témoins privilégiés de cette triste réalité. En tant que personnes en tant qu'association, nous nous posons toujours cette question de l'utilité de nos actions et de notre rôle. Nous sensibilisons par nos conférences, par nos actions, en étant une association efficace et reconnue. Nous touchons encore plus de personnes par les relais que vous êtes en tant qu'adhérents. C'est pourquoi votre aide, vos remarques, votre engagement, sont indispensables. **Alors soyons optimistes sur cette démarche et cette volonté collective.**

Jean-Claude Ménard,

Eaux rouges dans la Baie de La Baule-Le Pouliguen

Le phénomène "eaux colorées rouges" a été observé pour la première fois par ELV le 11 avril 2017 devant et au large de la côte sauvage du Pouliguen. Il s'agissait de longues et larges bandes de plusieurs dizaines à centaines de mètres de large et de plus d'un km de long.

Le jeudi 13 avril 2017, nous avons plongé sur la Banche, marée de 88, mer basse à 13h, vent d'est. Départ à 10h30 de la cale du Pouliguen, nous n'avons pas rencontré de phytoplancton rouge durant la traversée. Dans l'eau, sur le plateau de la Banche, nous avions en surface sur 1 ou 2 mètres, une turbidité de couleur brune. Parfois cette turbidité se situait à plusieurs mètres sous l'eau alors que la surface était claire. A partir de 14h la bande de turbidité est remontée en surface. Vers 17h, à notre retour, la mer présentait de larges et longues bandes « rose foncé ». Plus nous nous rapprochions de la terre et plus les colorations de surfaces étaient importantes. Nous avons filmé, (Armel Aruy, étudiant cinéaste marin et Jean-Claude Ménard), le phénomène en surface et dans la masse d'eau (voir site web ELV & chaîne Youtube ELV).



Figure 1 : Observations d'eaux rouges au niveau de La Banche

D'après nos observations, les efflorescences débutent quand le soleil est haut et sont les plus importantes vers 17/18h. En se dirigeant vers l'estuaire de la Loire le phénomène était plus marqué.

Le samedi 15 avril 2017, nous avons effectué un prélèvement sur Pornichet à 18h ainsi que le lundi 17 avril 2017 à la même heure, sur le Pouliguen et transmis ces prélèvements à IFREMER (Philippe Souchu, Dinophag).

Le vendredi 21 avril 2017, nous n'avons plus constaté d'efflorescences dans la masse d'eau (Baie de la Baule, le Pouliguen, Batz sur mer).

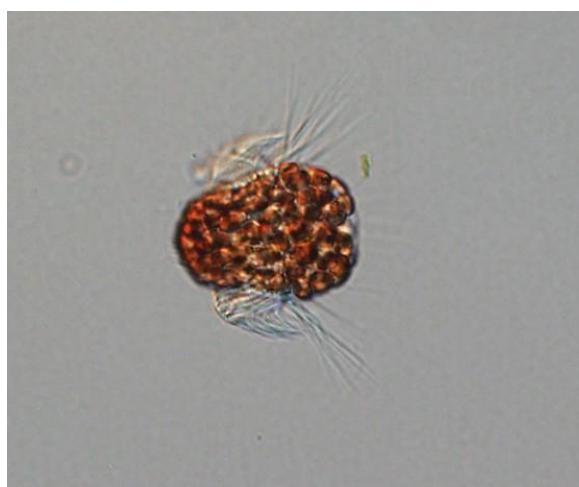


Figure 2 : *Mesodinium rubrum*

L'analyse au microscope effectuée par le laboratoire d'IFREMER Nantes a confirmé la présence de « *Mésodinium* »
Association Estuaires Loire & Vilaine – Bulletin d'information – Juin 2017.

ruberum ». IFREMER doit publier une note à ce sujet en début de semaine.

Nous sommes surpris de voir si tôt dans la saison ces efflorescences de Mésodinium, les conditions de son développement, ensoleillement et mer calme sont bien présentes, mais le temps est froid la nuit et surtout les débits de la Loire sur cette période sont faibles.

Avec la participation : Armel RUY, étudiant cinéaste marin & IFREMER Nantes

Jean-Claude Ménard, Président d'ELV & Arno Bringer, Chargé de mission en SC chez ELV

Ifremer a publié une note explicative afin de donner de plus amples informations sur l'apparition d'eaux rouges. Vous pouvez retrouver cette note sur le site internet ELV : www.assoloirevilaine.fr



Docteur Gérard LE BOBINNEC
Diplomate ECVIM – Cardiology
E-Mail : gerard.le-bobinnek@wanadoo.fr
N°ordre : 3595

ANISA...QUOI ???

On ne devrait plus dire « le ver est dans le fruit » mais « le ver est dans le ... poisson ! ». Cette boutade m'est immédiatement venue à l'esprit lorsque, éviscérant une splendide alose de 2,5 kg achetée au marché, j'ai vu une douzaine de petites spirales blanches à la surface de son foie : *Anisakis simplex*, un nématode (1) parasite des mammifères marins (cétacés, mais surtout pinnipèdes : phoques, morses, otaries) dont les hôtes intermédiaires (cf. cycle) sont successivement les crevettes pélagiques (celles du « krill » notamment) puis de nombreuses espèces de poissons : en France, une enquête a montré que sont contaminés 90% des merlus, 80% des anchois, 70% des merlans, 60% des chinchards, 30% des maquereaux, mais aussi bars, mullets, saumons, etc ...

Mais où est le problème ?

Et bien tout simplement que l'homme n'étant pas très éloigné des mammifères marins, il peut se faire contaminer en consommant du poisson cru : sushis et sashimis japonais, ceviche sud-américain, carpaccio méditerranéen, ou poisson cru à la tahitienne, mais aussi poutargue (œufs de mullets ou de thon rouge salés et séchés), rollmops d'Europe du nord, maatjes hollandais, toutes ces recettes représentent un danger potentiel de contamination.

Quels sont les symptômes ?

Essentiellement des troubles digestifs très banals (gastralgies, ballonnements, alternances diarrhée-constipation, « côlon irritable » voire recto-colite hémorragique évoquant une maladie de Crohn) ; donc les médecins généralistes - très peu au fait de cette parasitose - n'y pensent jamais ; pourtant, sur une simple prise de sang apparaît une hyperéosinophilie (2) qui évoque immédiatement une étiologie parasitaire. Pêcheur et chasseur sous-marin, je suis bien sûr concerné au premier chef : j'adore la recette du poisson cru à la tahitienne que m'avait apprise l'équipe de Tahiti lors des championnats de France de chasse sous-marine au Croisic en 1976 (déjà 41 ans...) ; ils avaient tiré en repérage quelques très grosses vieilles (que nous méprisions un peu) et avaient préparé un carpaccio sublime avec citron vert et lait de coco. Depuis, je prépare très souvent les gros mullets ou les grosses vieilles de la même manière, avec des variantes (huile d'olive et citron jaune, ou soja et wasabi), et pendant des années sans me méfier de l'anisakiase.

L'âge rendant plus prudent, désormais j'applique la parade aussi indispensable que toute simple : une congélation de 24h qui ne change rien au goût. Il faut signaler aussi qu'une cuisson à 60° suffit, mais que le poisson « rose à l'arête » n'est pas décontaminé. Autre mauvaise nouvelle : les excellents vins blancs secs que je sers en apéritif avec ces plats ne tuent pas le ver non plus... Alors prudence, et bon appétit quand même !

(1) Nématode : famille importante de vers ronds, dont beaucoup sont parasites, comme l'oxyure et l'ascaris chez l'homme.

(2) Hyperéosinophilie : multiplication anormale d'une catégorie de globules blancs caractéristique des états allergiques mais aussi des contaminations parasitaires.

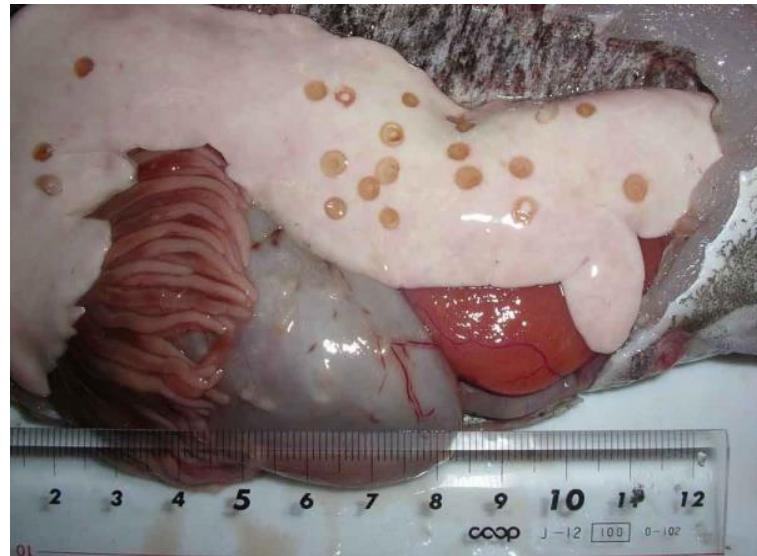
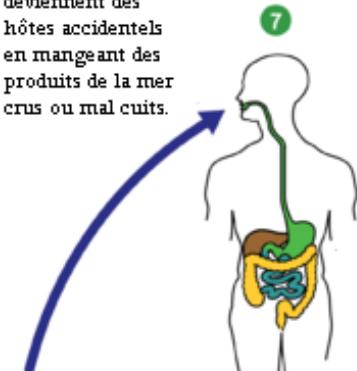


Figure 1: Une vingtaine d'Anisakis enroulées en spirale sur le foie d'une morue

Les hommnes deviennent des hôtes accidentels en mangeant des produits de la mer crus ou mal cuits.



Anisakiasis

(*Anisakis simplex*, *Pseudoterranova decipiens*)

- ▲ = Etape infectieuse
- = Etape diagnostique

Le diagnostic d'anisakiase peut être fait par fibroscopie gastrique qui permet de prélever des larves de 2 cm.



Quand les poissons ou les calmars contenant des larves L3 sont ingérés par des mammifères marins, les larves migrent 2 fois et deviennent des vers adultes. Les vers pondent des œufs qui seront hébergés par des mammifères marins.

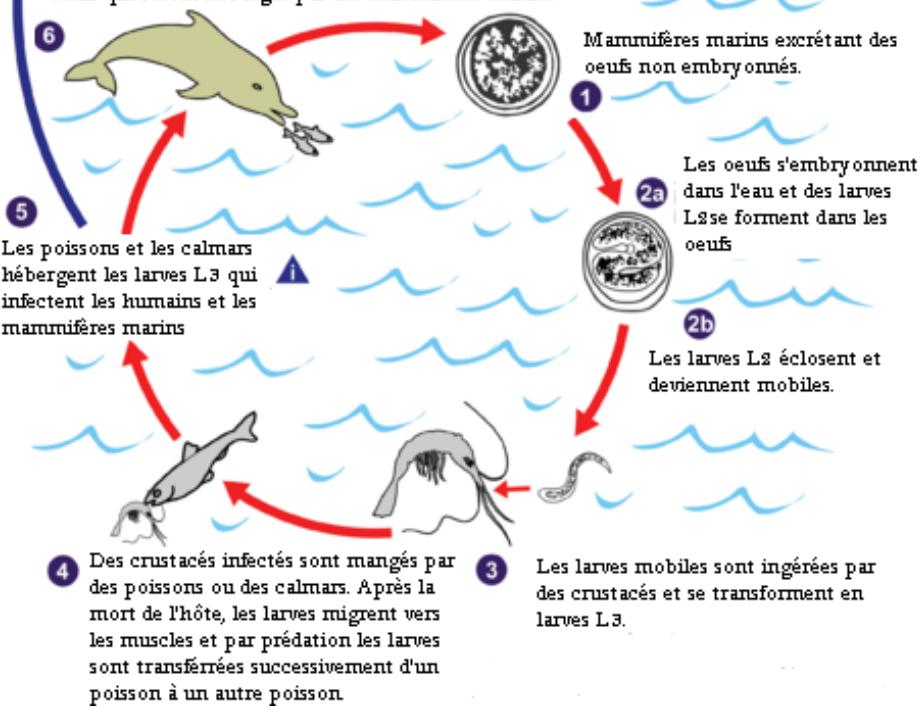


Figure 2: Cycle biologique d'Anisakis

Disparition des bars en Manche du Nord et Golfe de Gascogne

Une réglementation complexe et controversée qui ne s'attaque pas aux vrais problèmes !

Ces observations sont corrélées par les dires des observateurs, pêcheurs à la ligne et certains professionnels ligneurs. Devant cette diminution drastique des stocks de bars, ELV dénonce depuis des années la surpêche pendant la période de reproduction et sur les zones de frai. La raréfaction des stocks halieutiques, en Manche et une reproduction très faible en 2015 et 2016 (au-dessus du 48° parallèle), a entraîné la mise en place de réglementations nouvelles et très contraignantes, pour les professionnels et les amateurs. En dessous du 48° parallèle (Golfe de Gascogne), des arrêtés et décrets nouveaux réglementent la pêche professionnelle et de loisir. Ces règlements seront-ils suffisants pour arrêter l'effondrement des stocks de bars ?



Jean-Jacques Colly (chasseur sous-marin) : « *J'ai débuté la pêche sous-marine à pierre plate dans les années 60. Pas de combinaison, un maillot de bain une ceinture de plomb masque et tuba. L'eau était limpide et on sélectionnait les araignées de la surface. Plus tard avec un bateau ce fut la baie de la Baule, les Evens, un joyau, l'eau était claire et les mulets et bars nageaient au milieu des algues géantes. C'était limpide et majestueux pour le pêcheur sous-marin contemplatif que j'étais. Puis ce fut la Banche et la découverte de fonds marins exceptionnels faits de failles grottes profondes et aussi parfois dans trois mètres d'eau. L'eau était limpide et les algues géantes. La richesse était incroyable, bars, soles, mulets crustacés, pour qui savait les approcher ! C'était dans les années 70/80 ... Bien malin maintenant celui qui peut prendre gros bars, lieus, soles ! Les rejets de l'estuaire, les dragages, la surpêche sur les frayères sont certainement responsables de cette disparition. Aujourd'hui quelques spécimens résident dans des habitats profonds et on peut nager pendant des heures sans rencontrer un seul poisson ! Une prise de conscience au plus haut niveau est urgente, mais il est sans doute déjà trop tard. »*

Figure 2 : Jean-Jacques Colly

1- Les nouvelles réglementations :

Le 23 février 2017, le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat a publié des décrets, arrêtés et circulaires officiels portant sur la campagne de pêche 2017-2018 pour le bar européen (*Dicentrarchus labrax*). Des licences spéciales pour les chalutiers et les fileyeurs sont dorénavant obligatoires. Des mesures très strictes mais discutables ont été mises en place sur les secteurs Manche et Golfe de Gascogne de pêche. C'est ainsi que les zones situées au Nord et au Sud du parallèle 48° ont des réglementations différentes. En ce qui concerne la pêche de loisir (chasseurs sous-marins, pêche à la ligne...), la capture du bar est autorisé du 1^{er} juillet au 31 décembre en zone Nord (1 bar/jour) alors qu'en zone Sud, elle est autorisée toute l'année (5 bars/jour). Une obligation de marquage du bar est dorénavant nécessaire (incision de la nageoire caudale).

Mais la migration de ces poissons pélagiques est-elle limitée par des frontières administratives ?

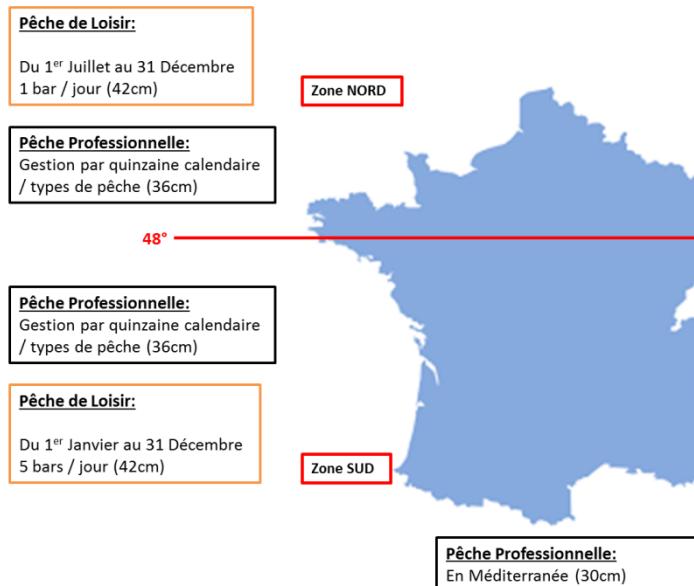


Figure 2 : Carte réglementaire pour la pêche amateur et professionnelle

2- La reproduction des Bars :

Le bar femelle atteint sa maturité sexuelle vers l'âge de 5-6 ans, il mesure alors entre 40 et 42 cm. Les femelles sont légèrement plus grandes que les mâles, un mâle de dix ans pèse environ 1.5 kg alors qu'une femelle du même âge pèse environ 1,9 kg. Le mâle quant à lui atteint sa maturité vers l'âge de 5 ans et mesure entre 36 et 38 cm. On retrouve le bar commun (*Dicentrarchus labrax*) Atlantique, Manche et Mer du Nord, le bar moucheté/tacheté (*Dicentrarchus punctatus*) dans le Golfe de Gascogne au sud de la Loire. Le loup de mer (dénomination du bar commun) se retrouve en Méditerranée. Le bar et le loup sont trop éloignés génétiquement pour ne former qu'une seule espèce, cependant ils ne le sont pas assez pour en former deux ; ce sont deux « semi-espèces ». A travers cet article, nous traiterons uniquement du bar vivant dans les eaux Atlantiques.

Le bar à une croissance très lente, il est donc vulnérable à une pression de pêche trop forte. De nombreux pêcheurs militaient pour l'augmentation de la taille légale de capture du bar franc depuis de nombreuses années. Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a pris le 26 octobre dernier, un arrêté spécifique à la pêche maritime de loisir. Le texte rassemble, clarifie et modifie les tailles minimales de capture des poissons, crustacés et autres organismes marins prélevés.

Six centimètres qui changent tout. Le bar, poisson emblématique de nos côtes, voit ainsi sa maille passer de 36 à 42 cm (25 à 30 cm pour le loup en Méditerranée). Cette mesure doit lui permettre de se reproduire au moins une fois avant d'être pêché. Si les amateurs sont satisfaits de cette mesure qu'ils avaient proposés depuis longtemps, les professionnels continuent de pêcher des bars de 36 cm (*et parfois moins, voir étale des poissonniers et des grands surfaces !*). Cette augmentation de six centimètres permettrait, selon une récente enquête, de réduire le nombre de prises de 30% chaque année (source : Collectif Bar Européen ; guidededes especes.org).



Figure 3 : Les stocks de bar européen vont-ils s'effondrer ?

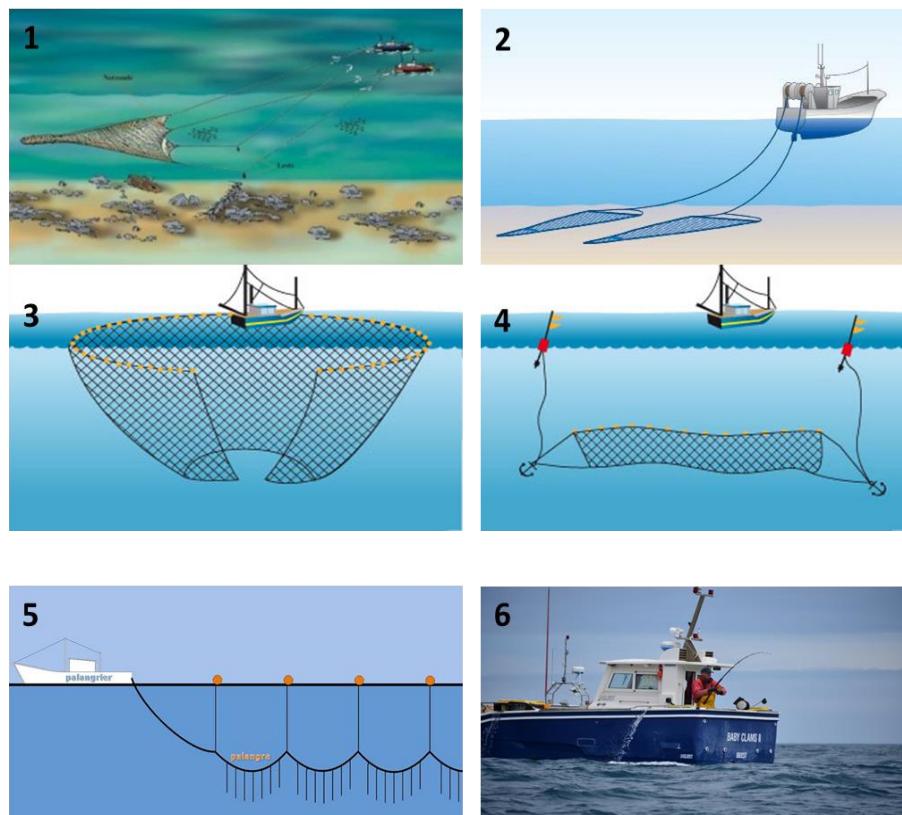
La majorité des bars se regroupe sur des frayères loin des côtes et plus en profondeur. De janvier à mars dans le golfe de Gascogne, de mars à mai en manche et d'avril à juin dans le sud de la mer du Nord. Pendant cette période, en raison de ces concentrations, il devient une cible facile pour certains types de pêche comme les chalutiers pélagiques et les bolincheurs.

Nous trouvons alors, l'hiver, ce magnifique poisson sur les étals à des prix inférieurs à 10 euros le kilo, c'est un bar *grainé* dont la chair est molle et sans intérêt! Les ligneurs vendent le bar sauvage marqué (certification bar sauvage pêchés à la ligne) s'interdisent de pêcher durant la période de reproduction et dénoncent aussi ce scandale sans être entendu...



Gérard Le Bobinec (vétérinaire et chasseur sous-marin) : « Années 80 du siècle précédent, belle journée d'Octobre sur le Bonen du Four au large du Croisic... Je me laisse silencieusement glisser le long du Zodiac, mon complice Jean-Marc dérivera avec le bateau 3-400 mètres en aval. Dès ma mise à l'eau, un grondement sourd comparable au bruit du métro parisien me met en alerte. Je regarde le fond, et stupeur, au lieu des ondulations brunes des laminaires, un tapis bleu-noir se déroule sous mes palmes : un banc de bars ininterrompu circule vers le sud-est. Descente « canard » instantané et je suis immédiatement entouré par un spectacle fascinant : que des gros, difficile d'estimer les poids mais quand après une très longue apnée, je sors de cette hypnose et tire enfin sur un « petit » retardataire il fait 3 kg ! A 400 mètres de là, mon complice me fait signe qu'il a le même spectacle ! Combien d'individus pouvaient représenter ce banc en migration ? En tous cas, nous ne reverrons jamais une telle manne, et pourtant, cela ne fait que 40 ans, merci aux chalutiers qui voient les mêmes femelles aux sondeurs horizontaux lors du frai en février-mars, pour terminer grainées et écrasées au fond de la poche de chalut, et donc destinées à de la farine de poisson, quelle honte ! Nous, chasseurs sous-marins tant décriés, nous en avions prélevés... deux ! »

3- La pêche professionnelle du bar :



1: Chalut pélagique

3: Bolincheur

5: Palangrier

2: Chalut de fond

4: Fileyeur

6: Ligner à Ouessant *

Figure 4 : Différents types de pêche aux bars

Afin d'avoir un ordre de grandeur, nous pouvons voir sur ce tableau (ci-dessous), les différents tonnages autorisés en fonction des périodes du calendrier pour la pêche professionnelle.

Type de pêche	Prises autorisées (en T) / quinzaine calendaire			
	En fonction des périodes de gestion			
	A	B	C	D
Chalut pélagique	5T	9T	7T	9T
Chalut de fond	5T	9T	9T	9T
Hameçon	1T	1T	1T	1T
Filet	3T	5T	5T	5T
Bolinche	5T	5T	5T	5T

Tableau 1 : Prises de bars autorisées en fonction du type de pêche / quinzaine calendaire / en fonction des périodes de gestion.

Les périodes de gestion :

Période A : du 02/04/2017 au 29/04/2017

Période B : du 30/04/2017 au 16/12/2017

Période C : du 17/12/2017 au 30/12/2017

Période D : du 31/12/2017 au 31/03/2018

Que dire de cette réglementation :

- A la lecture, elle est très complexe
- Elle est importante sur les tonnages pêchés
- Correspond-elle à des stocks identifiés par des scientifiques ?
- IFREMER affirme à travers une étude que les pêcheurs amateurs prélèvent autant de poissons que les pêcheurs professionnels. Est-ce vraiment crédible ? Alors que le CIEM affirme que la pêche de loisir représente 30% des captures à l'échelle européenne...
- Un imbroglio réglementaire au niveau du calendrier de pêche !

Régions	Nombre total de licences de pêche				
	Chalut pélagique	Chalut de fond	Hameçon	Filet	TOTAL / régions
Hauts de France	7	30	7	25	69
Normandie	7	43	55	33	138
Bretagne	12	36	165	83	296
Pays de la Loire	32	19	88	47	186
Nouvelle Aquitaine	4	12	90	122	228
TOTAL / type de pêche	62	140	405	310	917

Tableau 2 : Tableau montrant le nombre de navires de pêches dans les régions Atlantiques (tiré de texte officiel du ministère)

A partir de ce tableau, on observe que le nombre de chalutiers pélagiques présents en Loire-Atlantique et Vendée est très élevé par rapport aux autres régions côtières Atlantiques. Les chalutiers ont des rayons d'action importants et pêchent aussi bien dans le sud du Golfe de Gascogne, qu'en mer d'Iroise, en Vendée ou en mer d'Irlande (*le chalut pêche d'autres prises accessoires associées aux bars..... dont des dauphins !*).

4- Evolution des stocks de bars :

Le CIEM (Conseil International pour l'Exploitation de la Mer, 150 chercheurs) et l'IFREMER sont les deux organismes de recherche scientifique et d'analyse de données halieutiques à-même de pouvoir nous apporter des réponses sur la surpêche du bar. Le CIEM confirme à travers un rapport publié en 2016 que la situation des zones Nord et Sud est bien différente. Au niveau du Golfe de Gascogne, les connaissances scientifiques sont très insuffisantes : le CIEM conclut même dans son rapport que les données à sa disposition ne lui permettent pas d'évaluer correctement les stocks. Au niveau de la zone Nord (au-dessus du 48°), le CIEM indique que le bar est surexploité et tire un premier signal d'alarme en indiquant qu'il existe un risque élevé sur la santé de ce stock. Face à l'état alarmant du stock en zone Nord, il recommande pour 2017, un moratoire total pour cette zone-là. Leurs conclusions sont sans appel que l'on peut résumer ainsi :

- Une biomasse en forte baisse depuis 2010
- Une mortalité par pêche en hausse sur les 20 dernières années
- Des recrutements très faibles depuis 2008
- Une chute brutale de la quantité de géniteurs depuis 2010 (en dessous du seuil B_{lim})

** B_{lim} : biomasse limite en dessous de laquelle la reconstitution du stock est incertaine. Il est important de rappeler que B_{lim} ne constitue en aucun cas un objectif de gestion mais bien un seuil critique duquel il faut s'éloigner au plus vite.*

Pour ne pas faire persister le risque de non reconstitution du stock, le CIEM recommande ainsi la mise en place d'un quota zéro pour l'année 2017. Cette mesure drastique pourrait tout juste permettre de dépasser le niveau de biomasse limite en 2018.

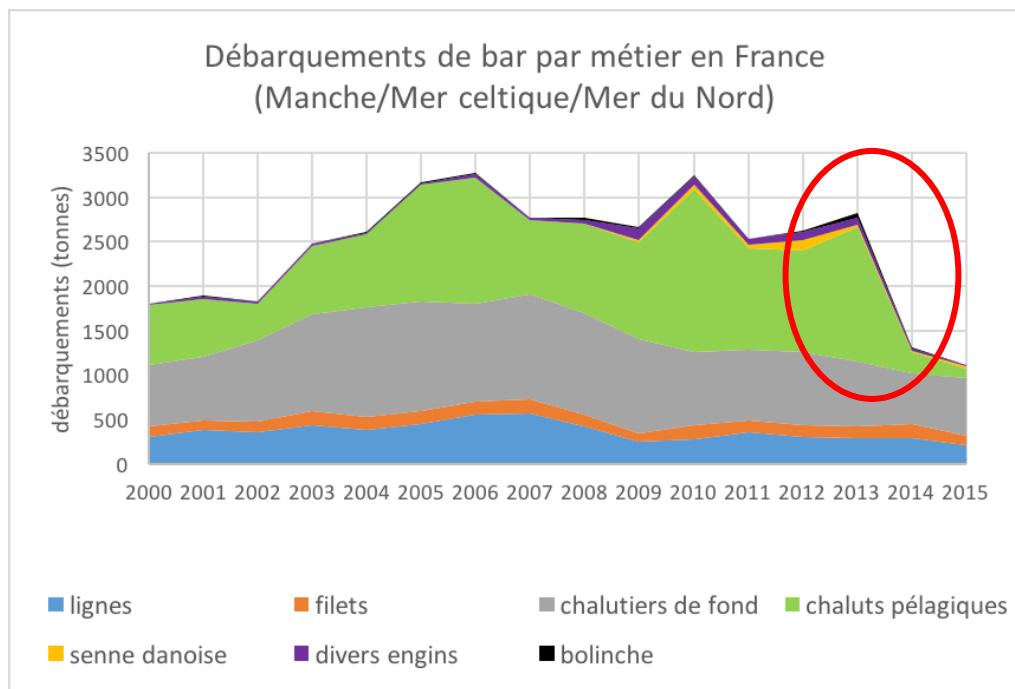


Figure 5 : Débarquements de bar par métier en Franche en zone Nord (au-dessus du 48°)

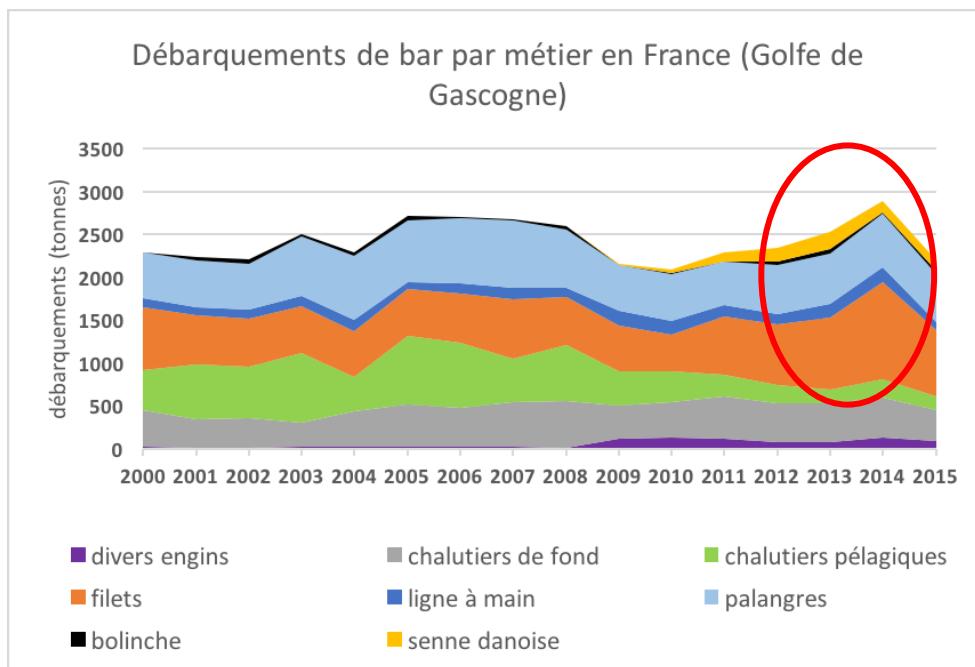


Figure 6 : Débarquements de bar par métier en Franche en zone Sud (en-dessous du 48°)

On peut observer sur ce premier graphique qu'entre les années 2013 et 2014 (cercle rouge, Figure 5), il y a eu une forte diminution des tonnages de poissons débarqués par les pêcheurs (alors que l'effort de pêche est identique voire plus important) du fait d'une raréfaction des stocks halieutiques dans la zone Nord (Manche, Mer du Nord, Mer Celtique). En 2015, les débarquements restent toujours aussi faibles : les stocks de poissons ne se sont pas renouvelés. En zone Sud (Golfe de Gascogne), les débarquements sont en légère hausse dans les années 2013 et 2014 (cercle rouge, Figure 6), mais en 2015 ils s'effondrent, cette chute est très inquiétante, qu'en sera-t-il en 2016/17 ? Une meilleure connaissance des données de pêche en zone Sud permettrait de conserver ces stocks halieutiques « *encore* » en bonne santé...

Jean-Claude Ménard (Président de l'association ELV) : « *Je plonge depuis plus de 50 années, et j'ai vu la lente mais inéluctable dégradation du milieu. Les eaux étaient claires et des grandes laminaires entouraient tous les îlots de la baie de la Baule, alors que selon nos études 90% ont disparues en 20 ans. Nous pêchions alors souvent à la dérive en suivant notre bateau freiné par une ancre flottante. Sur la Banche, sur les dérives du phare ou des trois pierres à chaque apnée nous pouvions voir des bandes de bars, il y avait tellement de poissons que nous ne pêchions que rarement a trou où il n'était pas rare de prendre des bars de 6/7 kilos !*

Dans les années 1990/2000, Sur Dumet (les croix) a chaque « agachon » des centaines de bars jusqu'à 2 kilos. Sur la dérive du Bonen au Four ou sur les "palmiers" à chaque apnée, des bars, des mulets, parfois des dorades royales et même parfois un saumon ! Sur les plages de sable, soles et rougets étaient régulièrement présents. C'est à partir des années 2005 que j'ai vu la ressource nettement diminuer. Plus de bancs de poisson en pleine eau. La pêche à trou ou à l'indienne, une chasse silencieuse qui demande une grande connaissance des fonds ont remplacé les dérives. Pour ceux qui avaient la connaissance des lieux et le « sens du poisson », ils trouvaient des bars dans chaque rague ou faille. A partir de 2010 la raréfaction a été constante dans ces trous souvent peu connus et pour certains encore totalement inconnus aujourd'hui ! En 2013 les balistes ont été décimés par les chaluts... Ce poisson arrivé dans les années 80 a totalement disparu des plateaux du Four la Banche. J'ai donc en cinquante ans été témoin de cette diminution progressive du bar. De moins en moins de bancs de petits poissons (il n'y a plus de reproduction) une diminution des gros poissons (pêchés sur les frayères) et depuis 4 ou 5 ans c'est un effondrement de la ressource toutes espèces confondues. »

5- Conclusion :

Est-ce que cette réglementation va permettre un renouvellement des stocks ? On peut en douter à la lecture des chiffres de prises possibles et du nombre de bateaux. Le bar est-il cantonné à des zones aussi précises ? Le bar (espèce pélagique) suit le poisson fourrage (sardines, anchois etc..) et se déplace en fonction de la température de l'eau. Des solutions pourraient être mises en place afin de reconstituer les stocks halieutiques de bars tant qu'il en est encore temps ! L'interdiction de la pêche en période de reproduction est réglementée dans la zone située au-dessus du parallèle 48° (Manche), cependant la réglementation ne s'applique pas pour la zone au Sud (Golfe de Gascogne)... La mise en place d'un arrêt de la pêche pendant la reproduction "repos biologique" permettant de préserver la reproduction

hivernale du bar au même titre qu'en Manche nous semble pertinente et déterminante pour la reconstitution des stocks. Va-t-on attendre que les stocks s'effondrent dans le Golfe de Gascogne pour prendre des mesures aussi draconiennes qu'en Manche ? En dehors de ces mesures de bon sens, l'amélioration de la connaissance sur les stocks et sur la migration du bar est incontournable si on veut vraiment établir une réglementation s'appuyant sur des données fiables... Mais on peut aussi imaginer que les comportements des pêcheurs amateurs pourraient changer. Est-ce que le tourisme halieutique ne va pas désérer la Manche pour exercer cette passion dans le Golfe de Gascogne ? Avec toutes les conséquences économiques pour les territoires concernés et une pression accrue sous le 48ème parallèle. C'est une possibilité au vu des différences et contraintes fortes de réglementations entre les zones Nord et Sud.

En résumé, les propositions d'ELV :

- Interdire toutes les formes de pêches et prélèvements en France pendant la période de reproduction. (*No kill compris*)
- Favoriser les pêches durables et responsables (les ligneurs* respectent les périodes de reproduction et les tailles des prises et ne rejettent pas d'autres espèces, contrairement aux chaluts pélagiques, chalut de fond...)
- Limiter pour les amateurs, les prises tant que les stocks ne sont pas reconstitués.
- Existe-t-il véritablement un contrôle efficace pour faire respecter ces réglementations? *Affaires Maritimes, police de la mer douanes ?*

* **Photo du Ligneur à Ouessant :** Ludovic Ogrodowitz est pêcheur depuis 19 ans, ligneur depuis 12 ans. L'île d'Ouessant est son terrain de pêche, une zone jadis exceptionnelle, avec des fonds importants et baignée par de violents courants. Contrairement à la côte, c'est une zone « pélagique », où les gros bars règnent en maîtres. A son installation, le bar ne souffrait pas... c'en était même « gavé ». Et pourtant, les anciens percevaient déjà des signes de diminution. Avec l'Association des Ligneurs de la pointe de Bretagne, ils avaient remué ciel et terre pour que les autorités régulent la pêche du bar... sans succès bien sûr, sinon nous n'en serions pas là. <http://www.plateforme-petite-peche.fr>

Arno Bringer (Chargé de mission / service civique chez ELV), Jean-Claude Ménard (Président d'ELV),



**Association
Estuaires Loire & Vilaine**

Retrouvez-nous sur : <http://www.assoloirevilaine.fr>





L'Association Estuaires Loire & Vilaine présente

Qualité de l'eau entre Loire et Vilaine ;

Evolution des fonds marins ;

Richesses et paradoxes

Le 11 juillet à 18h, à la salle des fêtes du Croisic



© Jean-Claude Ménard / ELV



Association
Estuaires Loire & Vilaine



Retrouvez-nous sur : <http://www.assoloirevilaine.fr>



Pour obtenir plus d'informations sur cette conférence, rendez-vous sur le site de la ville du Croisic :

<http://www.lecroisic.fr/fr/evenement/139654/qualite-eau-entre-loire-vilaine-evolution-fonds-marins-richesses-paradoxes>

ELV et toute son équipe ne manquera pas de vous informer sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) ainsi que sur son internet : <https://www.assoloirevilaine.fr/>

Contacts

Pour nous contacter :



Jean-Claude MENARD, Président 	jc.menard@club-internet.fr	06.24.03.08.18
Frédéric LECHAT, Secrétaire 	flechat.photographies@orange.fr	06.36.89.81.59
Arno BRINGER, Chargé de mission 	arno.bringier@hotmail.fr	06.45.29.97.39
Jean-Pierre RIGAULT, Trésorier 	marsouin75@laposte.net	

Et pour suivre l'actualité de l'association :

- Le site de l'association : <http://www.assoloirevilaine.fr>

Une vidéothèque est dorénavant disponible sur le site ELV afin de consulter toutes les vidéos/courts-métrages réalisés par les équipes ELV

- La page Facebook : <http://www.facebook.com/pages/Association-Estuaires-Loire-Vilaine/256177791220264>

- La page Twitter : https://twitter.com/association_ELV

- Notre chaîne Youtube ELV : <https://www.youtube.com/channel/UC6nxt0pyOWwUuLAcbkXf0EA>



Association
Estuaires Loire & Vilaine

Retrouvez-nous sur : <http://www.assoloirevilaine.fr>



Bulletin d'adhésion 2017

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

.....

Adresse mail :

Téléphones :

Profession :

Faites-nous part de vos idées et de vos remarques sur l'association :

.....

.....

.....

.....

.....

Comment pouvez-vous aider l'association :

.....

.....

.....

.....

Le montant des cotisations pour l'année 2017 s'élève à :

Membres donateurs :

adulte : 20 €

couple : 30 €

étudiant, moins de 25 ans : 10 €

Membres bienfaiteurs :

au-delà de 150 €

(Bulletin d'adhésion à adresser à Association ELV, chez Mr Frédéric LECHAT, 18 avenue des Floralies, 44 500 LA BAULE, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de « association Estuaires Loire et Vilaine »)